

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** .....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional** .....  
Direction/Service .....
- Conseil départemental** .....  
Direction/Service .....
- Commune ou Intercommunalité** LAVAL AGGLO .....  
Direction/Service .....
- Établissement public** .....
- Autre (préciser)** .....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : LAVAL BOURNY TENNIS DE TABLE

Sigle de l'association : LBTT Site web: www.lavalbournytennisdetable.fr

1.2 Numéro Siret : 14 9 9 8 8 0 5 7 3 0 0 0 1 3

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 5 3 2 0 0 3 1 7 7  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |  
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Gymnase Pascal Ménard rue Pierre-Joseph Proudhon

Code postal : ..5...3...0...0...0.. Commune : LAVAL

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : ..... Commune : .....

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Mr LEMARTINEL Prénom : Claude

Fonction : Président

Téléphone : ..0..6..4..1..1..2..6..2..8..1. Courriel : claude.lemartinel@orange.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Mr VINCENDON-DUC Prénom : Gérard

Fonction : Secrétaire

Téléphone : ..0..6..1..6..9..6..2..7..4..2. Courriel : gerardvincendonduc@orange.fr

# 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Jeunesse et Sport	43-07-S-21	
FFTT : Fédération Française de Tennis de Table		
FFSA : Fédération Française des Sports Adaptés		

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Fédération Française de Tennis de Table .....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?

**Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :**

A quelle fédération l'association est-elle affiliée ? (veuillez choisir parmi les listes déroulantes ci-dessous) :

A – FEDERATIONS UNISPORT OLYMPIQUES

A - Fédération française de tennis de table

L'association constitue-t-elle une ligue, un comité ou un club ?

- 1 - Clubs ou structures associatives locales
- 2 - Comités et ligues niveau départemental
- 3 - Comités et ligues niveau régional
- 4 - Fédérations ou associations nationales
- 5 - Fédérations ou associations internationales

Pour les ligues, comités régionaux ou départementaux, nombre de clubs fédérés sur le territoire (région, département, etc.) : |\_|\_|\_|\_|

Nombre de licenciés de sexe : - féminin : 36  
- masculin : 90

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	30
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	1
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	126

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 20... ou exercice du 01/08/2022.. au 31/07/2023...

Budget supplémentaire -  
demande pluriannuelle

Suppression du budget -  
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	5 274,62	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	1 527,65
Achats matières et fournitures	1 056,58	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures	4 218,04	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	13 885
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	2 338,86	ANS FFTT	1 925
Locations	155	ANS Sport Adapté	
Entretien et réparation	1 422,1	Covid	
Assurance	761,76	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		FDVA2	1 000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	26 570,81	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	13 012	- Aide équipe nationale	2 000
Publicité, publication	241,2	- Aide sport adapté	900
Déplacements, missions	7 173,99	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	6 143,62	LAVAL : aide fonctionnement	6 000
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0	LAVAL AGGLO : Tournoi national	560
Impôts et taxes sur rémunération		LAVAL AGGLO : Equipe nationale	1 500
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	142,42	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	16 999,7
		756. Cotisations	6 805
		758. Dons manuels - Mécénat	10 194,7
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	516,63
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	12 027,67	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	15 575,63
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	992	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>47 346,38</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>48 504,61</b>
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -  
demande multi-projets

Suppression d'un projet -  
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui

### **Intitulé :**

Tournoi de Tennis de Table National B qui permet à tous les licenciés FFTT de la France de pouvoir participer

### **Objectifs :**

Ce tournoi a pour but de promouvoir notre sport et les valeurs portées par notre ville et agglomération auprès des jeunes ainsi que du public en ayant comme point d'intérêt les jeux olympiques 2024.

### **Description :**

Nous souhaitons organiser pour la quatrième année notre tournoi de Tennis de Table les 18 et 19 mai 2024. En effet celui-ci est le seul tournoi de niveau national dans le département. Cette compétition se déroule dans la salle de tennis avec l'accord de la Ville de Laval et le président du club sur 3 cours de tennis. Elle permet d'avoir la présence des meilleurs pongistes de la région et du niveau national (lors de la 1ère édition, 5 joueurs du top 100) et de rassembler joueurs et joueuses des régions limitrophes (Bretagne Normandie, Centre, Aquitaine et de Paris). Cette manifestation permet de mettre en valeur, le territoire de Laval et son agglomération ainsi que le département, sur sa dynamique pour promouvoir le sport à l'aube des Jeux Olympiques 2024 et mettre en place la promotion des bénévoles dont nous ne pouvons nous passer. Tout compétiteur venant sur les deux jours bénéficiera d'une documentation sur la ville de Laval et le département de manière à promouvoir le tourisme Mayennais. Cette journée a pour but de réunir également les jeunes joueurs et mettre en valeur le sport au féminin en récompensant le tableau féminin au même niveau que le tableau homme. Afin d'attirer un maximum de spectateurs, l'entrée sera gratuite pour tout le monde sur les deux jours de compétition.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Ouverture de cette compétition ouvert à tous à partir de 11 ans  
un gros effort sur la participation des féminines

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

### **Territoire :**

Tournoi National B qui permet à tous les licenciés FFTT sur toute la France de pouvoir participer à ce tournoi

### **Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Cette manifestation mobilise tous les bénévoles du club qui veulent bien donner un coup de main pendant ce week-end, et même avant pour aller chercher les tables et matériels annexes, pour les monter et aussi après pour rendre les tables et matériels annexes.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	36	
Salarié	1	
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés <sup>4</sup>		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui     non    Si oui, combien (en ETPT) : .....

**Date ou période de réalisation :** du (le) | 1 | 8 | 0 | 5 | 2 | 4 | au | 1 | 9 | 0 | 5 | 2 | 4 |

### **Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

Évolution du nombre de participants par rapport à la saison 2023

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 20.... ou exercice du 18/05/24..... au 19/05/24.....

Budget supplémentaire -  
projet pluriannuelSuppression du budget -  
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	5 113	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	5 000
Achats matières et fournitures	1 913	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures	3 200	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	1 100
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	95		
Locations	95		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	1 092	Conseil-s Départemental (aux) :	400
Rémunérations intermédiaires et honoraires	600		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	292	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	200	LAVAL AGGLO	700
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	200
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
			200
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	6 300	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	6 300
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>**

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	400
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	400	875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	400	<b>TOTAL</b>	400

La subvention sollicitée de.....700€<sup>7</sup>, objet de la présente demande représente .....11.10% du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) LEMARTINEL Claude  
représentant(e) légal(e) de l'association L'AVAL BOURNY TENNIS DE TABLE

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.*

### déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :

- inférieur ou égal à 500 000 €  
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : .....700 € au titre de l'année ou exercice 20.24  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.  
=> Joindre un RIB

Fait, le 26/12/23 ..... à L'AVAL ..... impossible d'insérer une signature .....

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.



## 7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

***Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.***